



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 14/04/2020

Hausse du nombre d'excès de vitesse sur les routes lors du week-end de Pâques !

Durant le week-end de Pâques, les forces de l'ordre se sont fortement mobilisées sur l'ensemble du département pour faire respecter les mesures de confinement. Les contrôles routiers aux fins notamment de lutter contre les excès de vitesse ont également été accrus.

Néanmoins, par rapport à l'année précédente, on constate une forte hausse des excès de vitesse de plus de 40km/h.

En cette période de crise sanitaire, les forces de l'ordre restent plus que jamais mobilisées pour garantir la sécurité des conducteurs et sanctionner la délinquance routière dans le département.

Pour lutter plus efficacement contre les comportements à risque, il est rappelé que des mesures d'immobilisation et de mise en fourrière administrative (Art. L.325-1-2 du code de la route) seront systématiquement engagées en cas de grands excès de vitesse.

Cette sanction administrative peut être mise en œuvre dès la constatation d'une première infraction dépassant les 50km/h et peut déboucher sur la confiscation du véhicule.



@Prefet26



Préfet de la Drôme

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

3, Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9